

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1330**13 décembre 2003****SOMMAIRE**

Acemis Conseil, S.à r.l., Luxembourg	63815	Foresee Holding S.A., Luxembourg	63824
Alex Thomas S.A., Luxembourg	63807	Foresee Holding S.A., Luxembourg	63824
Arcada, S.à r.l., Luxembourg	63822	Gaza Holding S.A., Luxembourg	63807
Atlantic Shipping Co. S.A., Luxembourg	63839	Gebra, S.à r.l., Luxembourg	63804
Beton an Plastiktechnik S.A., Esch-sur-Alzette	63807	Gebra, S.à r.l., Luxembourg	63804
Blade Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg	63799	Genisis Finance, S.à r.l., Luxembourg	63825
Bluecite, S.à r.l., Luxembourg	63804	Glacier Holdings S.C.A., Luxembourg	63834
Bluegroup S.A., Luxembourg	63808	Glacier Holdings S.C.A., Luxembourg	63837
Boucherie Boon Raymond, S.à r.l., Soleuvre	63807	Halter S.A., Luxembourg	63839
BRE/DB Holding, S.à r.l., Luxembourg	63794	Halter S.A., Luxembourg	63839
BRE/IBC Germany, S.à r.l., Luxembourg	63809	Halter S.A., Luxembourg	63839
Bruno Color Vesque, S.à r.l., Foetz	63808	Hutchison Whampoa 3G IP, S.à r.l., Luxembourg	63831
Bussy S.A., Luxembourg	63838	Investment Fund Market S.A., Luxembourg	63817
C.D.M. S.A.H., Luxembourg	63838	Joint Bulk Investors S.A., Luxembourg	63823
Canoubiers S.A.H., Luxembourg	63823	Kapodistria - Paleologou - Tsatsis, S.e.n.c., Trois- vierges	63830
Centauro Management S.A., Luxembourg	63823	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	63832
Centauro Management S.A., Luxembourg	63823	Kombassan Invest, S.à r.l., Luxembourg	63832
Centauro Participations S.C.A., Luxembourg	63822	Linedata Services Luxembourg S.A., Bertrange ..	63814
Centauro Participations S.C.A., Luxembourg	63824	Metreco Seaways S.A., Luxembourg	63816
Central Holdings Limited S.A., Luxembourg	63805	Netview Real Estate A.G., Luxembourg	63832
Central Investments DBI S.A., Luxembourg	63805	Newbuild S.A., Luxembourg	63837
Central Properties S.A., Luxembourg	63805	Noa Investments S.A., Luxembourg	63806
CHL Investments Limited S.A., Luxembourg	63805	Novuspharma, S.à r.l., Luxembourg	63840
Cheops Invest S.A., Luxembourg	63824	Novuspharma, S.à r.l., Luxembourg	63840
Codic Luxembourg S.A., Luxembourg	63807	Oriental Arts and Crafts, S.à r.l., Soleuvre	63814
Corum Holding S.A., Luxembourg	63838	Raymond Boon Alimentation, S.à r.l., Schifflange ..	63808
DB Investments S.A., Luxembourg	63805	Renaissance Cruises S.A., Luxembourg	63822
Derval S.A., Luxembourg	63823	Renault Luxembourg S.A., Luxembourg	63831
E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Limited S.A., Luxembourg	63806	S.M.D. S.A., Luxembourg	63814
Eastern Investments S.A., Luxembourg	63833	Schaack-Floener, S.à r.l., Bissen	63837
Eastern Investments S.A., Luxembourg	63833	Sera Immobilière S.A., Luxembourg	63838
ECL Investissements Holding S.A., Luxembourg ..	63833	Sixty Retail International S.A., Luxembourg	63840
Editions Générales S.A.H., Luxembourg	63804	Somlux A.G., Luxembourg	63816
Epos Invest S.A., Luxembourg	63814	Somlux A.G., Luxembourg	63816
Espace Monterey S.A., Luxembourg	63815	Stonegate Investments S.A., Luxembourg	63806
Espace Monterey S.A., Luxembourg	63815	Sufikupar S.A., Luxembourg	63808
Etablissements Klauner, S.à r.l., Steinsel	63794	W.I.C.I. S.A., Waterways Islands Consulting Invest- ments, Luxembourg	63822
Eterna S.A., Luxembourg	63814	Whitby Invest S.A., Luxembourg	63832
Euro Cube Holding S.A., Luxembourg	63815	Wings Investments S.A., Luxembourg	63806
Europe Building Invest S.A., Luxembourg	63817	Yermad S.A., Luxembourg	63837
European Resorts S.A., Luxembourg	63833		
Financière du Cazeau S.A.H., Luxembourg	63838		

ETABLISSEMENTS KLAUNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00637, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENTS KLAUNER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(079498.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BRE/DB HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.936.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/DB HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

by BRE/EUROPE 2, S.à r.l., prequalified 500 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one hundred three thousand euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its principal place of business at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ici représentée par Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/DB HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

par BRE/EUROPE 2, S.à r.l., prequalifiée cinq cents (500) parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 11, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077905.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.833.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the tenth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate Objectives - Registered Office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 4, 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single member companies.

The Company will exist under the corporate name of BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; finally, to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an Extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred and twenty five) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders. The shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

Management and Shareholders

Art. 8. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders Decisions

Art. 12. Shareholders Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 13. Financial Year. The Company's financial year starts each year on January the 1st and ends on the 31st December of that year.

Art. 14. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Subscription - Payment

All the 125 (one hundred twenty five) shares representing the capital have been entirely subscribed by BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Norbert Pacho, Managing Director, residing at Klopstockstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Germany.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 4, 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a comme dénomination BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin, la Société peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant et du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par les actionnaires existants sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées aux non-associés sauf accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social dans le cadre d'une Assemblée Générale.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 12. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi Applicable

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- M. Norbert Pacho, directeur, domicilié à l'adresse suivante: Klopstockstrasse 5, 65 187 Wiesbaden, Allemagne. Conformément à l'article 9 des statuts, la Société sera engagée par la signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, vol. 141S, fol. 28, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

J. Elvinger.

(076184.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

BLUECITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 86.111.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 26 novembre 2003 que, sur base des contrats de transfert d'actions signé en date du 26 novembre 2003, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais détenues comme suit:

<i>Désignation de l'actionnaire</i>	<i>Nombres d'actions</i>
FAIRLAND PROPERTY LIMITED	125
Total	125

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

D.-C. Oppelaar / B. Zech

*Gérants*Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078853.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

GEBRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 83.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00447, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBRA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(079153.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

GEBRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 83.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBRA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(079152.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

EDITIONS GENERALES S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 83.462.*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003*

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EDITIONS GENERALES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079371.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTRAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.416.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTRAL PROPERTIES S.A.

Signature

(079328.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTRAL INVESTMENTS DBI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 82.386.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTRAL INVESTMENTS DBI

Signature

(079332.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

DB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 85.905.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

DB INVESTMENTS S.A.

Signature

(079335.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTRAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 8.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTRAL HOLDINGS LIMITED

Signature

(079337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CHL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 88.249.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CHL INVESTMENTS LIMITED

Signature

(079340.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 48.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED

Signature

(079343.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

NOA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.918.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 20 août 2003 que: CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A. démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00375. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(079354.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

WINGS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.396.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 20 août 2003 que: CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A. démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00376. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(079356.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

STONEGATE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 83.381.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

STONEGATE INVESTMENTS

Signature

(079367.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CODIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 58.352.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 20 août 2003 que le siège social a été transféré avec effet à cette date de son ancienne adresse à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079372.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ALEX THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 87.848.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079374.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BETON AN PLASTIKTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 2, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 74.768.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079375.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BOUCHERIE BOON RAYMOND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.
R. C. Luxembourg B 88.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079377.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

GAZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.019.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2003

Affectation du résultat: le bénéfice de EUR 15.845,43 est reporté sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079452.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BRUNO COLOR VESQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 74.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SUFIKUPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 28.660.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2003:

- que Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et Monsieur Alain Lam, Réviseur d'Entreprise, demeurant au 24, rue Docteur Ernest Feltgen, L-7531 Mersch, ont été nommés en tant qu'administrateurs, en remplacement de DAEDALUS OVERSEAS INC. et Monsieur Bruno Beernaerts, démissionnaires.

Pleine et entière décharge a été accordée aux administrateurs démissionnaires.

Les nouveaux administrateurs reprendront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079379.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

RAYMOND BOON ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 28, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 60.625.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079380.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BLUEGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.355.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 novembre 2003 que Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant au 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079396.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BRE/IBC GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.950.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eleventh day of November.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/IBC GERMANY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

by BRE/EUROPE 2, S.à r.l., prequalified. 500 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its principal place of business at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/IBC GERMANY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

par BRE/EUROPE 2, S.à r.l., préqualifiée cinq cents (500) parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, vol. 141S, fol. 30, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Elvinger.

(078027.3/211/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

EPOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.222.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EPOS INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079381.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

S.M.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard F. D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 67.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079383.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ORIENTAL ARTS AND CRAFTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.
R. C. Luxembourg B 16.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

LINEDATA SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 52.843.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079385.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ETERNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 81.846.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ETERNA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079389.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

63815

ESPACE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.676.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 20 août 2003 que le siège social a été transféré avec effet à cette date de son ancienne adresse à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079391.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ESPACE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.676.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2003 que CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg est nommé commissaire pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079394.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ACEMIS CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 80.564.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Signature.

(079387.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EURO CUBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 80.065.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EURO CUBE HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079393.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SOMLUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.056.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 novembre 2003 que le siège social a été transféré, avec effet au 18 novembre 2003, de son adresse actuelle, 42, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

SOMLUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079412.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SOMLUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 81.056.

—
EXTRAIT

Le 1^{er} septembre 2003 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire, la société FIDUCOM S.A., au 1^{er} septembre 2003.

Seconde résolution

Nomme comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Jules Roebben, expert comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2003 pour une durée déterminée de trois ans, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003.

Pour extrait conforme

SOMLUX A.G.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079397.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

METRECO SEAWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2003 que le conseil d'administration a pris acte de la modification de l'adresse professionnelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Raymond Van Herck, qui se situe dorénavant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

METRECO SEAWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079402.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EUROPE BUILDING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 51.463.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noël, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EUROPE BUILDING INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079395.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

INVESTMENT FUND MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.814.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- The Luxembourg Stock Company AUDITAS S.A., with registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

here duly represented by two of its directors:

- Mr Xavier Marcinowski, companies' director, residing in L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, here represented by Mr Pascal Robinet, named here after, by virtue of a proxy given under private seal.

- Mr Pascal Robinet, juriste, professionally residing in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

2.- The Luxembourg Stock Company C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A., with registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

here duly represented by its delegate of the board, Mr Pascal Robinet, prenamed.

Such appearing parties, acting as said before, have requested the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Company, which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Stock Company («société anonyme») is hereby formed under the name of INVESTMENT FUND MARKET S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July 31 st, 1929 governing holding companies and by article 209 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one hundred and ten thousand Euros (110,000.- EUR), represented by eleven thousand (11,000) shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The eleven thousand (11,000) shares are divided into ten thousand nine hundred and ninety-nine (10,999) shares of category A and one (1) share of category B.

Both categories, A and B, have full voting rights and the normal right to the distributed dividends or proceeds of liquidation.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The Company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, who can elect a president among themselves.

The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

The Company is committed either by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of the Delegate of the Board.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated at that purpose by the Board of Directors.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Friday of June at 10.00 a.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company.

It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2004.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2005.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The stock company AUDITAS S.A., with registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, six thousand five hundred and ninety-nine shares of category A	6,599
2.- The stock company AUDITAS S.A., prenamed, one share of category B.	1
.- The stock company under the laws of Luxembourg C.I.C.L. S.A., with registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, four thousand four hundred shares of category A	4,400
Total: eleven thousand shares	11,000

The share of category B, subscribed by the stock company AUDITAS S.A., prenamed, is issued with a global share premium of one hundred fifty-two thousand Euros (152,000.- EUR).

All the shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of two hundred sixty-two thousand Euros (262,000.- EUR), doing one hundred and ten thousand Euros (110,000.- EUR) for the capital and one hundred fifty-two thousand Euros (152,000.- EUR) for the share premium, is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at four thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

a) Mr Michal Wittmann, company director, born in Sokolov, (former Czechoslovakia), on the 4th of February 1950, professionally residing at L1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;

b) Mr Klaus Krumnau, lawyer, born in Freiburg, (Germany), on the 14th September 1958, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;

c) Mrs Sylvie Abtal-Cola, private employee, born at Hayange, (France), on the 13th May 1967, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

3.- The following has been appointed as statutory Auditor:

The stock company AUDITAS S.A., with registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, (R. C. S. Luxembourg section B number 73,699).

4.- The Company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

5.- The term of office of the Directors and the statutory Auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme AUDITAS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Xavier Marcinowski, directeur de sociétés, demeurant à L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents,

ici représenté par Monsieur Pascal Robinet, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé,

- Monsieur Pascal Robinet, juriste, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

2.- La société anonyme C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal Robinet, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INVESTMENT FUND MARKET S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agencés ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents,

le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR), représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les onze mille (11.000) actions se divisent en dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (10.999) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B.

Les deux catégories, A et B, possèdent tous les droits de vote et le droit aux dividendes distribués ou produits de liquidation.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui peut élire un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme AUDITAS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, six mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions de catégorie A	6.599
2.- La société anonyme AUDITAS S.A., prédésignée, une action de catégorie B	1
3.- La société anonyme C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEIL S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, quatre mille quatre cents actions de catégorie A.	4.400
Total: onze mille actions	11.000

L'action de catégorie B souscrite par la société anonyme AUDITAS S.A., prédésignée, est émise avec une prime d'émission globale de cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR).

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent soixante-deux mille euros (262.000,- EUR), faisant cent dix mille euros (110.000,- EUR) pour le capital et cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR) pour la prime d'émission, se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, né à Sokolov, (ancienne Tchécoslovaquie), le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - b) Monsieur Klaus Krumnau, juriste, né à Freiburg, (Allemagne), le 14 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - c) Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, née à Hayange, (France), le 13 mai 1967, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme AUDITAS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 73.699).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Robinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2003, vol. 525, fol. 6, case 7. – Reçu 2.620 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2003.

J. Seckler.

(075777.3/231/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2003.

RENAISSANCE CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 70.919.

—
*Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue de manière extraordinaire en date du 5 mai 2003*

Il résulte du procès-verbal de cette Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'Assemblée a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires Monsieur Leo Staut au 7 juin 2001 et Monsieur André Mathieu au 12 mars 2002, et a nommé définitivement Monsieur Noël Delaby demeurant à Luxembourg, comme nouvel administrateur avec effet au 7 juin 2001 et Monsieur Philippe Janssens demeurant professionnellement à Luxembourg, avec effet au 12 mars 2002. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079399.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

W.I.C.I. S.A., WATERWAYS ISLANDS CONSULTING INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.361.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2003 que le Conseil d'Administration a pris acte des modifications de l'adresse professionnelle des administrateurs Messieurs Raymond Van Herck et Noël Delaby, qui se situe dorénavant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

W.I.C.I. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079404.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTAURO PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 60.505.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079411.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ARCADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 75.212.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2003, réf. DSO-AK00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(079555.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTAURO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 60.504.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079413.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

DERVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 55.847.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079414.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTAURO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 60.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 24 juin 2003

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009, les mandats de Mesdames Sylvie Theisen, Sandra Bohm et Silvia Bohm en tant qu'administrateurs de la société ainsi que de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration est autorisée à nommer un administrateur délégué parmi ses membres.

Pour extrait conforme et sincère
CENTAURO MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079415.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

JOINT BULK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 38.727.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00164, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Signature.

(079470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CANOUBIERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.263.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AK05395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(079833.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FORESEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.909.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 octobre 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de EUR 14.795,61 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079419.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

FORESEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.909.

Société constituée par M^e Reginald Neuman en date du 24 janvier 1986, acte publié au Mémorial C n° 104 du 23 avril 1986.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 30 octobre 2003 que:

Le mandat de chacun des quatre administrateurs Madame Samia Baaklini, Messieurs Jamil Chammas, Camille Chammas et Emile Chammas ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen sont reconduits pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour extrait

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079428.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CENTAURO PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 60.505.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 18 juin 2003

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009, les mandats de Madame Eliane Irthum, Mademoiselle Caterina Scotti et Monsieur Manuel Hack en tant que Commissaire.

Pour extrait conforme et sincère

CENTAURO MANAGEMENT S.A.

Le Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079416.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

CHEOPS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.910.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079530.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

GENISIS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.953.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fifth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CURZON GLOBAL ADVISORY LIMITED, with Trade Register number: 4724691, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1, Curzon street, London W1A 5PZ, United Kingdom.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is GENISIS FINANCE, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will, be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by CURZON GLOBAL ADVISORY LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) is as now at the disposal of the Company GENISIS FINANCE, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a. Mr Nicolas Bernard, Finance Director, residing at 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London, United Kingdom;

b. Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

c. Mr Bruno Bagnouls, Employee, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CURZON GLOBAL ADVISORY LIMITED, ayant le numéro de Registre de Commerce 4724691, une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Curzon street, London W1A 5PZ, Royaume-Uni.

Fondateur ici représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera GENISIS FINANCE, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants est présente.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou télégamme un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er} ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CURZON GLOBAL ADVISORY LIMITED, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. Monsieur Nicolas Bernard, Administrateur Financier, demeurant au 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London, Royaume-Uni;

b. Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

c. Monsieur Bruno Bagnouls, Employé, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 22, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077987.3/211/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

KAPODISTRIA - PALEOLOGOU - TSATSIS, Société en nom collectif.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R. C. Luxembourg B 97.009.

—
STATUTS

Fait en date du 1^{er} novembre 2003.

Les constituants:

1.- Madame Kapodistria Victoria, née le 19 juin 1956

Thessaloniki 54635 avenue K. Melenikou n° 22,

2.- Madame Paleologou Eleni, née le 5 août 1982

Thessaloniki 54635 avenue K. Melenikou n° 22,

3.- Monsieur Tsatsis Anastasios, né le 26 avril 1972

B-1070 Bruxelles, avenue Victor Olivier 6-B55,

résidant en Grèce.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une Société en Nom Collectif qui sera régie par les lois luxembourgeoises y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la Société est d'effectuer tous types de transport et le négoce de produits. Elle pourra avoir un dépôt, et construire tous types d'infrastructures dans le sens le plus large soit directement soit indirectement en faisant des partenariats avec des tiers ou sous-traitants. Elle pourra mettre en place des locaux pour loger, héberger et faciliter ses camions ou moyens de transports. Elle pourra aussi négocier tous types d'expédition à effectuer par elle-même ou par des Tiers.

Elle pourra faire toutes les transactions, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient favoriser son développement.

Art. 3. La Société prendra comme dénomination Société en nom collectif KAPODISTRIA - PALEOLOGOU - TSATSIS agissant sous l'enseigne commerciale GLOBAL PRAXIS, S.e.n.c.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute sur simple décision des associés.

Art. 5. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché sur simple décision des associés.

Art. 6. Le Capital Social a été établi à € 2.500,- deux mille cinq cents euros, divisé en cent parts de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Souscription du capital

1.- Madame Kapodistria Victoria 80 Parts

2.- Madame Paleologou Eleni 19 Parts

3.- Monsieur Tsatsis Anastasios 1 Part

Total: cent parts sociales 100 Parts

Toutes les parts ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque année vers le 31 décembre, il sera fait par la gérance un inventaire de l'Actif et du Passif de la Société ainsi que le bilan et le compte des profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale de la Société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution ont été réglés.

Assemblée Générale

Et ensuite les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- A été nommée gérante Madame Kapodistria Victoria préqualifiée.
- 2.- Le mandat a été défini pour une durée illimitée.
- 3.- La Société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.
- 4.- Le siège social a été établi au:
2, rue de Drinklange
L-9911 Troisvierges (Luxembourg).

Fait et passé à Luxembourg, le 1^{er} novembre 2003 (deux mille et trois).

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs identités, le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00006. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078548.3/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

RENAULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: 248.000,- EUR.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 8.269.

Constituée suivant acte reçu par le Notaire Robert Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1969, publié au Mémorial Recueil C, n° 49 du 29 mars 1969, et dont les statuts ont été modifiés suivant P.V. du 29 janvier 1979, publié au Mémorial C, n° 103 du 10 mai 1979 et suivant P.V. du 22 février 1990 publié au Mémorial C n° 314 du 6 septembre 1990.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2003

Nomination statutaire

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Louis Fernandez comme quatrième Administrateur.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en l'an 2006.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079436.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

HUTCHISON WHAMPOA 3G IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.517.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079532.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxembourg B 70.610.

Gemäß Beschluß der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KOMBASSAN HOLDINGS S.A. vom 4. Juni 2003 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu
Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079418.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

KOMBASSAN INVEST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxembourg B 72.974.

Gemäß Beschluß der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KOMBASSAN INVEST, S.à r.l. vom 4. Juni 2003 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu
Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079420.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

NETVIEW REAL ESTATE, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxembourg B 64.878.

Gemäß Beschluß der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft NETVIEW REAL ESTATE vom 4. Juni 2003 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu
Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079421.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

WHITBY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.313.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 octobre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078885.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

EASTERN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2002 à 13.30 heures

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Eric Breuillé et Luc Leroi des postes d'administrateur respectivement avec effet le 12 avril 2001 et le 31 janvier 2002 et donne quitus pour leur gestion durant l'exercice de leurs mandats. L'assemblée ratifie les nominations de Messieurs Patrick Dhondt et Marc Collard aux postes d'Administrateurs.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079392.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EASTERN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2002 à 13.30 heures

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Patrick Dhondt et Marc Collard des postes d'administrateur respectivement avec effet le 20 août 2002 et le 6 novembre 2002 et donne quitus pour leur gestion durant l'exercice de leurs mandats. L'assemblée ratifie les nominations de Messieurs Michel Di Benedetto et José Mouzon aux postes d'Administrateurs.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079390.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ECL INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.776.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juillet 2003 à 15.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet au 20 août 2003 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'Administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079388.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EUROPEAN RESORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.743.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Signature.

(079472.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

GLACIER HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.377.

In the year two thousand and three, on the twelfth of November.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,
acting as the representative of GLACIER HOLDINGS GP S.A. (the «Manager»), the general partner and sole manager of GLACIER HOLDINGS S.C.A., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.377 (the «Company»),
pursuant to a resolution of the Manager dated 12th November 2003.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 September 2003, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2) The issued share capital of the Company is set at fifty-eight thousand five hundred forty Swiss Francs (CHF 58,540), consisting of twenty-three thousand four hundred sixteen (23,416) shares with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) per share.

3) Pursuant to article six of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company is set at three million Swiss Francs (CHF 3,000,000.-) consisting of one million two hundred thousand (1,200,000) shares, with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) per share. The Manager is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) In its meeting of 12th November 2003, the Manager of the Company has decided to increase the capital from its current amount of fifty-eight thousand five hundred forty Swiss Francs (CHF 58,540.-) up to sixty-eight thousand two hundred ninety-five Swiss Francs (CHF 68,295.-) through the issuance of three thousand nine hundred two (3,902) new shares having a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) per share, such shares to be fully paid up in cash. In accordance with article six of the articles of association, the Manager has decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The three thousand nine hundred and two (3,902) newly issued shares have been subscribed as follows:

a. Fifty (50) newly issued shares have been subscribed by BANC OF AMERICA SECURITIES LIMITED, having its registered office at Bank of America House, 1 Alie Street, London E1 8DE, United Kingdom,

b. One hundred eighty-five (185) newly issued shares have been subscribed by BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG, having its registered office at London Branch, 41 Moorgate, London EC2R 6PP, United Kingdom,

c. Two hundred sixty-four (264) newly issued shares have been subscribed by BGL-Meespierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

d. One hundred sixty-one (161) newly issued shares have been subscribed by BNP PARIBAS SA, having its registered office at 16 Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France,

e. Thirty-eight (38) newly issued shares have been subscribed by CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, having its registered office at 6 Avenue de Provence, 75009 Paris, France,

f. Fifty-two (52) newly issued shares have been subscribed by THE CREDIT LYONNAIS LONDON NOMINEES LIMITED, having its registered office at c/o Group Secretarial Dept CLGM Broadwalk House, 5 Appold St, London EC2A 2DA, United Kingdom,

g. Thirty-three (33) newly issued shares have been subscribed by CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL, having its registered office at One Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom,

h. One hundred seventy-seven (177) newly issued shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK AG LONDON, having its registered office at Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, United Kingdom,

i. Three hundred fifteen (315) newly issued shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, Luxembourg, L-1115 Luxembourg,

j. One hundred five (105) newly issued shares have been subscribed by DEXIA CREDIT LOCAL, having its registered office at 7-11 Quai André Citroën, BP 1002 Paris, France,

k. Three hundred thirteen (313) newly issued shares have been subscribed by GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, having its registered office at 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom,

l. Three hundred forty-three (343) newly issued shares have been subscribed by J.P. MORGAN (SC) LIMITED, having its registered office at 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, United Kingdom,

m. Twenty-four (24) newly issued shares have been subscribed by LANDESBANK SACHSEN GIROZENTRALE, having its registered office at Humboldtstrasse 25, D-04105 Leipzig, Germany,

n. Twenty-eight (28) newly issued shares have been subscribed by MIZUHO INTERNATIONAL PLC, having its registered office at Bracken House, 1 Friday Street, London EC4M 9JA, United Kingdom,

o. Fifty (50) newly issued shares have been subscribed by MORGAN STANLEY SENIOR INTERNATIONAL LIMITED, having its registered office at 25 Cabot Square, London, United Kingdom,

p. Nineteen (19) newly issued shares have been subscribed by NATEXIS BANQUES POPULAIRES, having its registered office at 45 rue Saint Dominique, Paris 75007, France,

q. Eighty (80) newly issued shares have been subscribed by SOCGEN NOMINEES (UK) LIMITED, having its registered office at SG House, 41 Tower Hill, London EC3N 4SG, United Kingdom,

r. One hundred five (105) newly issued shares have been subscribed by THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF SCOTLAND, having its registered office at The Mound, Edinburgh EH31 1YZ, United Kingdom,

s. One hundred sixty-one (161) newly issued shares have been subscribed by THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, having its registered office at 36 St Andrews Square, Edinburgh, EH2 2YB, United Kingdom,

t. Three hundred forty (340) newly issued shares have been subscribed by GS CABLECOM HOLDINGS LP, having its registered office at 85, Broad Street, 10th floor, New York, NY 10004, U.S.A.,

u. Five hundred twenty-five (525) newly issued shares have been subscribed by CC HOLDINGS LIMITED, having its registered office at CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, Cayman Islands B.W.I.,

v. Five hundred thirty-four (534) newly issued shares have been subscribed by AP ALPINE LIMITED, having its registered office at Walkers, P.O. Box 265 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands B.W.I.

All three thousand nine hundred and two (3,902) newly issued shares have been paid up in cash by the persons having subscribed for said shares for a total amount of one million two hundred seventy thousand four hundred sixty-eight Swiss Francs (CHF 1,270,468), which has been put at the disposal of the Company, as has been justified to the undersigned notary. Out of the total amount contributed to the Company as payment for the issuance of the new shares, nine thousand seven hundred fifty-five Swiss Francs (CHF 9,755) have been allocated to the share capital and one million two hundred sixty thousand seven hundred thirteen Swiss Francs (CHF 1,260,713) have been allocated to the share premium.

As a consequence of such increase of share capital, article seven, paragraph seven dot one, indent (a) of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 7.1. Subscribed Capital, (a):** The Company has a subscribed capital of sixty-eight thousand two hundred ninety-five Swiss Francs (CHF 68,295), represented by twenty-seven thousand three hundred and eighteen (27,318) shares with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) each.»

Evaluation

For the needs of the capital duty, the present share capital increase is valued at eight hundred seventeen thousand seven hundred fifty-seven Euros and forty-seven cents (817,757.47).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the German text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendunddrei, den zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar, André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., wohnhaft in Luxemburg,

handelnd als Bevollmächtigter von GLACIER HOLDINGS GP S.A., Komplementär und alleiniger Geschäftsführer von GLACIER HOLDINGS S.C.A. (der «Geschäftsführer»), mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxemburg, 398, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter Nummer B 96.377 (die «Gesellschaft»), gemäß Beschluss des Geschäftsführers vom 12. November 2003.

Ein Auszug des Protokolls dieser Sitzung wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienenene, in der obengenannten Eigenschaft handelnd, hat den unterzeichneten Notar gebeten, folgende Erklärungen festzulegen:

1) Die Gesellschaft wurde gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars am 29. September 2003 gegründet, welche Urkunde noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf achtundfünfzigtausendfünfhundertvierzig Schweizer Franken (CHF 58.540,-) festgesetzt worden, aufgeteilt in dreiundzwanzigtausendvierhundertsechzehn (23.416) Aktien mit einem Nennwert von zweieinhalb Schweizer Franken (CHF 2,50) pro Aktie.

3) Gemäß Artikel sechs der Satzung ist das genehmigte Kapital auf drei Millionen Schweizer Franken (CHF 3.000.000) festgesetzt worden, aufgeteilt in eine Million zweihunderttausend (1.200.000) Aktien mit einem Nennwert von zweieinhalb Schweizer Franken (CHF 2,50) pro Aktie.

Der Geschäftsführer ist ermächtigt, Aktien auszustellen, ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

4) In seiner Sitzung vom 12. November 2003, hat der Geschäftsführer der Gesellschaft beschlossen, das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von achtundfünfzigtausendfünfhundertvierzig Schweizer Franken (CHF 58.540,-) auf einen Betrag von achtundsechzigtausendzweihundertfünfundneunzig Schweizer Franken (CHF 68.295,-) zu erhöhen durch Ausgabe von dreitausendneuhundertundzwei (3.902) neuen Aktien mit einem Nennwert von zweieinhalb Schweizer Franken (CHF 2,50) pro Aktie, vollständig einbezahlt in bar. Gemäß Artikel sechs der Satzung, hat der Geschäftsführer das Vorzugsrecht der bestehenden Aktionäre in Bezug auf die neu ausgegebenen Aktien eingestellt.

Alle dreitausendneuhundertundzwei (3.902) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

- a. Fünfzig (50) neu ausgegebene Aktien wurden durch BANC OF AMERICA SECURITIES LIMITED, mit Gesellschaftssitz Bank of America House, 1 Alie Street, London E1 8DE, Grossbritannien, gezeichnet,
- b. Einhundertfünfundachtzig (185) neu ausgegebene Aktien wurden durch BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG, mit Gesellschaftssitz London Branch, 41 Moorgate, London EC2R 6PP, Grossbritannien, gezeichnet,
- c. Zweihundertvierundsechzig (264) neu ausgegebene Aktien wurden durch BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz 27, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, gezeichnet,
- d. Einhunderteinundsechzig (161) neu ausgegebene Aktien wurden durch BNP PARIBAS S.A., mit Gesellschaftssitz 16 Boulevard des Italiens, 75009 Paris, Frankreich, gezeichnet,
- e. Achtunddreissig (38) neu ausgegebene Aktien wurden durch CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, mit Gesellschaftssitz 6 Avenue de Provence, 75009, Paris, Frankreich, gezeichnet,
- f. Zweiundfünfzig (52) neu ausgegebene Aktien wurden durch THE CREDIT LYONNAIS LONDON NOMINEES LIMITED, mit Gesellschaftssitz c/o Group Secretarial Dept CLGM, 5 Appold St, London EC2A 2DA, Grossbritannien, gezeichnet,
- g. Dreiunddreissig (33) neu ausgegebene Aktien wurden durch CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL, mit Gesellschaftssitz One Cabot Square, London E14 4QJ, Grossbritannien, gezeichnet,
- h. Einhundertsiebenundsiebzig (177) neu ausgegebene Aktien wurden durch DEUTSCHE BANK AG LONDON, mit Gesellschaftssitz Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, Grossbritannien, gezeichnet,
- i. Dreihundertfünfzehn (315) neu ausgegebene Aktien wurden durch DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., mit Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, Luxembourg, L-1115 Luxemburg, gezeichnet,
- j. Einhundertundfünf (105) neu ausgegebene Aktien wurden durch DEXIA CREDIT LOCAL, mit Gesellschaftssitz 7-11 quai Andre Citroen, BP 1002, Paris, Frankreich, gezeichnet,
- k. Dreihundertdreizehn (313) neu ausgegebene Aktien wurden durch GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, mit Gesellschaftssitz 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Grossbritannien, gezeichnet,
- l. Dreihundertdreiundvierzig (343) neu ausgegebene Aktien wurden durch J.P. MORGAN (SC) LIMITED, mit Gesellschaftssitz 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, Grossbritannien, gezeichnet,
- m. Vierundzwanzig (24) neu ausgegebene Aktien wurden durch LANDESBANK SACHSEN GIROZENTRALE, mit Gesellschaftssitz Humboldtstrasse 25, D-04105 Leipzig, Deutschland, gezeichnet,
- n. Achtundzwanzig (28) neu ausgegebene Aktien wurden durch MIZUHO INTERNATIONAL PLC, mit Gesellschaftssitz Bracken House, 1 Friday Street, London EC4M 9JA, Grossbritannien, gezeichnet,
- o. Fünfzig (50) neu ausgegebene Aktien wurden durch MORGAN STANLEY INTERNATIONAL LIMITED, mit Gesellschaftssitz 25 Cabot Square, London, Grossbritannien, gezeichnet,
- p. Neunzehn (19) neu ausgegebene Aktien wurden durch NATEXIS BANQUES POPULAIRES, mit Gesellschaftssitz 45 rue Saint Dominique, Paris 75007, France, gezeichnet,
- q. Achtzig (80) neu ausgegebene Aktien wurden durch SOCGEN NOMINEES (UK) LIMITED, mit Gesellschaftssitz SG House, 41 Tower Hill, London EC3N 4SG, Grossbritannien, gezeichnet,
- r. Einhundertundfünf (105) neu ausgegebene Aktien wurden durch THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF SCOTLAND, mit Gesellschaftssitz The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, Grossbritannien, gezeichnet,
- s. Einhunderteinundsechzig (161) neu ausgegebene Aktien wurden durch THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC, mit Gesellschaftssitz 36 St Andrews Square, Edinburgh EH2 2YB, Grossbritannien, gezeichnet,
- t. Dreihundertvierzig (340) neu ausgegebene Aktien wurden durch GS CABLECOM HOLDINGS LP, mit Gesellschaftssitz 85, Broad Street, 10th floor, New York, NY 10004, U.S.A., gezeichnet,
- u. Fünfhundertfünfundzwanzig (525) neu ausgegebene Aktien wurden durch CC HOLDINGS LIMITED, mit Gesellschaftssitz CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, Kayman Inseln B.W.I., gezeichnet,
- v. Fünfhundertvierunddreissig (534) neu ausgegebene Aktien wurden durch AP ALPINE LIMITED, mit Gesellschaftssitz Walkers, P.O. Box 265 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Kayman Inseln B.W.I. gezeichnet,
- Alle dreitausendneunhundertundzwei (3.902) Aktien wurden vollständig durch jede der vorbezeichneten Personen in bar eingezahlt für einen Gesamtbetrag von einer Million zweihundertsiebzigttausendvierhundertachtundsechzig Schweizer Franken (CHF 1,270,468,-) welche zur freien Verfügung der Gesellschaft stehen, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde. Von diesem Gesamtbetrag, einbezahlt in die Gesellschaft für die Ausgabe der neuen Aktien, wird ein Betrag von neuntausendsiebenhundertfünfundfünfzig Schweizer Franken (CHF 9.755,-) dem Kapital der Gesellschaft zugeordnet und ein Betrag von einer Million zweihundertsechzigtausendsiebenhundertdreizehn Schweizer Franken (CHF 1.260.713,-) der Emissionsprämie zugeordnet.

Folglich der Kapitalerhöhung ist Artikel sieben, Abschnitt sieben punkt eins, Absatz (a) der Satzung abgeändert und lautet in Zukunft wie folgt:

«**Art. 7.1. Gezeichnetes Kapital, (a):** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtundsechzigtausendzweihundertfünfundneunzig Schweizer Franken (CHF 68.295,-) und ist in siebenundzwanzigttausenddreihundertachtzehn (27.318) Aktien mit einem Nennwert von je zweieinhalb Schweizer Franken (CHF 2,50) eingeteilt.»

Wertermittlung

Zum Zwecke der Gesellschaftssteuer wird der Wert der vorliegenden Kapitalerhöhung auf achthundersiebzehntausendsiebenhundertsebenundfünfzig Euro und siebenundvierzig Cents (817.757,47).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage des Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage

des gleichen Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird die englische Fassung massgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 13, case 12. – Reçu 8.108,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(080003.3/230/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

GLACIER HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.377.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 1499 du 12 novembre 2003 et n° 1502 du 12 novembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(080005.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

SCHAACK-FLOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7790 Bissen, 71, rue Charles-Frédéric Mersch.

R. C. Luxembourg B 16.032.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 novembre 2003.

SCHAACK - FLOENER

Signature

(078867.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

YERMAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 90.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

M. Thyès-Walch.

(079533.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

NEWBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 63.281.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 novembre 2003 lors du Conseil d'Administration

Les membres du conseil décident de transférer le siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Monsieur Michel Ducros et la société EUCELIA INVESTMENTS S.A. démissionnent de leur poste d'administrateur.

Pour publication

Pour extrait sincère et conforme

NEWBUILD S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079447.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

BUSSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.503.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AK05393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079831.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

C.D.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.960.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AJ01114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

CORUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.597.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AK05399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(079836.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.483.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AK05406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

SERA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 29.884.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 8 septembre 2003

Affectation du résultat:

Report sur l'exercice suivant	24.581,08 EUR
Affectation à la réserve légale (5%)	26,33 EUR
Bénéfice de l'exercice	<u>24.607,41 EUR</u>

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079455.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

HALTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 33, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 67.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079467.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

HALTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 33, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 67.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079469.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

HALTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 33, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 67.249.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 novembre 2003 que:

- Sont réélus aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Renato Bullani,

Monsieur Vittorio Meroni Carlovingi.

Les mandats d'administrateurs se termineront lors de l'Assemblée Générale de 2009.

- Le siège social est transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079473.3/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

ATLANTIC SHIPPING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.319.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 juillet 2003

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la société et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet à compter de ce jour. Le nouveau commissaire aux comptes est nommé pour une durée de six ans.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079430.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.280.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Renato Rossi, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie).

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AIDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078892.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

NOVUSPHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.558.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(079948.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

NOVUSPHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.558.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, réf. LSO-AL00344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(079958.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.
